

Politique de financement des services collectifs

1 Admissibilité des services collectifs aux aides du Réseau Agriconseils

1.1 Services collectifs: activité structurée, accessible à toutes les entreprises agricoles, dont l'objectif est de favoriser le transfert et le partage de connaissances en lien avec la production agricole, le réseautage des entreprises et la comparaison des entreprises entre elles.

1.2 Domaines d'intervention admissibles:

- Gestion des cultures
- Gestion des élevages
- Gestion des conflits et des ressources humaines
- Gestion des bâtiments et des infrastructures
- Gestion technico-économique et financière
- Établissement et relève agricoles
- Secteur de la transformation alimentaire associée à la production agricole
- Agrotourisme associé à la production agricole
- Mise en marché par les circuits courts associée à la production agricole

1.3 Clientèle admissible:

- Dispensateurs de services-conseils agricoles reconnus par le Réseau Agriconseils
- Conseillers agricoles reconnus par le Réseau Agriconseils
- Associations locales de producteurs (ex : syndicat local, société d'agriculture)
- Syndicats provinciaux spécialisés pour une production identifiée en développement au Centre-du-Québec et lorsqu'une entité régionale est inexistante (ex : production caprine, grands gibiers)
- Organismes locaux de développement en lien avec le secteur agricole (ex : CLD, Tables agroalimentaires locales et régionales)

Sont exclus :

- Club privé dont le principal objectif vise la **promotion** d'une race et de son élevage (ex : Club Holstein)
- Organisme qui tire des bénéfices ou des avantages financiers du regroupement d'achats ou de la vente d'intrants agricoles, ou de la vente de biens et services autres que des services-conseils.

1.4 Activités collectives et dépenses admissibles à une subvention du Réseau

Activités admissibles	Dépenses admissibles	Activités non admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none"> Conférence/colloque Journée d'information Démonstration à la ferme Voyage de prospection <u>Activité locale et régionale</u> <u>Activité régionale à portée provinciale organisée par un comité régional (Centre-du-Québec)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Temps d'un ou des conseillers pour développer le contenu et organiser l'événement Frais d'organisation et de recrutement Frais d'un ou des conférenciers Frais d'organisation et de voyage d'un ou deux conseillers accompagnés de producteurs agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Cours de formation Achats de groupe Rédaction de bulletin Vigie et veille Rédaction d'articles de journaux Temps d'un conseiller d'un club agroenvironnemental Voyage d'étude <u>Colloque provincial (CRAAQ)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> Frais directs des participants: repas, déplacement et documentation remise Frais encourus avant le dépôt de la demande d'aide <u>Conférencier lié à la vente de produits financiers, logiciels ou d'intrants auprès de la clientèle agricole</u>
<p>Analyse de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation et transmission de données d'un groupe d'entreprises dans une base reconnue par le comité de gestion Conception et présentation d'une analyse comparative 	<ul style="list-style-type: none"> Frais fixes relatifs à la conception, la validation, la préparation et la présentation de l'analyse de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Cueillette et validation de données à la ferme 	<ul style="list-style-type: none"> Frais directs des participants lors de la présentation: repas, déplacement et documentation remise

2 Aides financières disponibles

2.1 Démonstration, colloque, conférence, voyage de prospection

Objectifs: activités visant l'introduction d'une production agricole ou d'une technique de production reconnue mais pas suffisamment adaptée.

2.1.1 Démonstration au champ ou journée d'information

Un montant de 75 \$ l'heure est accordé pour une journée de démonstration au champ ou une journée d'information en salle pour un maximum de **500 \$** par activité. La subvention couvre seulement le temps du conseiller (taux horaire x nombre d'heures de l'activité). Cette subvention permet à un dispensateur reconnu par le Réseau Agriconseils Centre-du-Québec d'être rémunéré pour le temps qu'il anime ladite journée.

2.1.2 Organisation colloque, symposium

Sur approbation préalable du Réseau Agriconseils Centre-du-Québec, cette subvention permet à un dispensateur reconnu par le Réseau Agriconseils Centre-du-Québec d'être rémunéré pour sa participation à un comité organisateur d'un événement. Il s'agit du temps (taux horaire x nombre d'heures) que le conseiller prend pour organiser un colloque, un symposium ou une journée d'information régionale ou provinciale.

2.1.3 Conférence / Colloque

Cette subvention est disponible pour rémunérer un conférencier qui participe à une journée d'information qui se tient en région. L'aide maximale est de **500 \$ pour un conférencier** de la région

du Centre-du-Québec. Pour un conférencier provenant de l'extérieur, sur approbation du Réseau Agriconseils Centre-du-Québec, le montant de la subvention peut être plus élevé.

Le montant attribué pour des producteurs agricoles qui viennent faire des témoignages lors de journées d'information est de **200 \$** pour compenser leurs frais de déplacement et de repas. Dans le cas où le producteur viendrait de l'extérieur (ex.: Outaouais), le montant maximum attribué est de **300 \$**.

Aide financière maximale pour les démonstration, colloque et conférence

Le montant maximal d'aide financière alloué pour les activités collectives telles que les activités de démonstration, les colloques, les journées d'information et les conférences est de 1000 \$. Ce montant inclut les frais des conférenciers et le temps d'organisation lorsque celui-ci s'applique.

2.1.4 Voyage de prospection

Une aide financière est disponible pour couvrir en partie les frais d'organisation et les frais de voyage **d'un ou deux conseillers** accompagnés de clients producteurs reconnus par le Réseau Agriconseils. On entend par un voyage de prospection, tout voyage qui a pour principal objectif l'acquisition, le développement et la diffusion de connaissances sur une nouvelle **innovation** ou une nouvelle production **quasi inexistante et non expérimentée** sur le territoire du Centre-du-Québec. Cette activité peut s'inscrire par exemple dans le cadre d'une étude préliminaire sur l'introduction d'une nouvelle production.

L'aide financière permise est de **50 % des frais jugés admissibles** par le Réseau Agriconseils et ce, jusqu'à un maximum de **3000 \$ par projet**.

Les voyages d'étude ne sont pas admissibles.

2.1.5 Activité multidisciplinaire

Une **bonification de 500 \$** de l'aide financière du Réseau accordée dans le cadre d'une activité collective telle qu'une journée d'information ou une journée de conférences organisée par une équipe multidisciplinaire de conseillers de la région, portant ainsi le maximum exceptionnellement pour une journée d'information à 1 500 \$.

Une journée de conférences ou d'information organisée conjointement par des conseillers en provenance de différents organismes de services-conseils mais d'une même discipline ne sont pas admissibles.

Cette bonification est réservée aux dispensateurs de services-conseils du Centre-du-Québec reconnus par le Réseau et pour des activités collectives d'une portée régionale.

2.2 Analyse de groupe

Un maximum de 3500 \$ est octroyé pour les frais fixes (validation, préparation, présentation de l'analyse) reliés à la réalisation d'une analyse de groupe ayant un nombre suffisant d'entreprises (le nombre minimal recommandé est de 30). Un montant supplémentaire de 50 \$ par entreprise

participante pourra être versé jusqu'à un maximum de 65 entreprises (par production et par région) pour un montant maximum de 6750 \$ par analyse.

La validation des données d'une entreprise ne peut être bonifiée qu'une seule fois même si elle fait partie de plusieurs analyses.

Puisque les analyses sont réalisées à la suite d'une contribution tirée de fonds publics, les résultats agglomérés des analyses de groupe devront être transmis au Réseau dans un délai raisonnable par le dispensateur pour que ce dispensateur bénéficie de la contribution du Réseau. Par la suite, le Réseau aura le droit de diffuser les résultats et de donner des copies à tous ceux qui en feront la demande.

3 Modalités de paiement et livrables

L'aide réservée sera versée sur présentation des livrables suivants:

Activités admissibles	Livrables
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence / colloque • Journée d'information • Démonstration à la ferme 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la demande d'aide • Programmation • Copie de l'invitation • Pièces justificatives • Coût réel du projet • Nombre d'envois • Nombre de participants • Compte rendu de la conférence (s'il y a lieu)
<p>Voyage de prospection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la demande d'aide • Itinéraire et programmation • Pièces justificatives • Coût réel du projet • Plan de diffusion des connaissances acquises (ex.: conférence au retour du voyage) • Dépôt d'un rapport
<p>Analyse de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation et transmission de données d'un groupe d'entreprises dans une base reconnue par le comité de gestion • Conception et présentation d'une analyse comparative 	<ul style="list-style-type: none"> • Entente signée • Coordonnées des entreprises participantes • NIM des entreprises participantes • Attestation de réception des données à la banque de données provinciale • Copie de l'analyse de groupe et diffusion des résultats

4 Restrictions

a) Absence de double emploi avec les programmes d'aide existants

Dans le but d'optimiser l'allocation des ressources financières, les services collectifs qui peuvent être financés par d'autres programmes devront d'abord y être dirigés:

- Les activités de diffusion et d'information organisées par le CRAAQ
- Les activités de transfert technologique du MAPAQ

- Les activités de démonstration à la ferme, les journées de démonstration en agroenvironnement couvertes par l'entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme MAPAQ-CDAQ (seuls les frais d'un conférencier lors de ces activités sont admissibles à l'aide du Réseau)
 - Les activités de formation et d'information qui se qualifient au Collectif régional de formation agricole
 - Tout autre programme existant (par exemple Emploi Québec)
- b) Les activités collectives organisées par un club qui s'adressent exclusivement à ses membres ne sont pas admissibles au programme d'aide.
- c) **Les dépenses encourues avant le dépôt de la demande d'aide ne sont pas admissibles** au programme d'aide.
- d) Pour les journées d'information, colloques, conférences et démonstrations à la ferme, l'aide sera accordée prioritairement aux activités qui vont chercher **une part d'autofinancement en frais d'inscription**.

5 Visibilité

Lorsqu'une aide financière est accordée dans le cadre d'une activité collective, les organisateurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer la visibilité du Réseau Agriconseils Centre-du-Québec de la façon suivante :

- Toute publicité écrite ou verbale doit mentionner : « En collaboration avec le Réseau Agriconseils Centre-du-Québec »
- Distribuer aux participants les dépliants promotionnels ou autres documents pertinents fournis par le Réseau Agriconseils Centre-du-Québec.

6 Demande d'aide

Les clientèles admissibles doivent remplir et signer le formulaire de demande d'aide et le déposer au Réseau Agriconseils au plus tard **15 jours avant la tenue de l'activité**.

Les informations requises pour le formulaire de demande d'aide:

- Nom et coordonnées du requérant
- Titre du projet
- Description de l'organisme demandeur
- Objectifs poursuivis par l'activité
- Description du projet: Type d'activité, date, lieu, clientèle-cible, secteur de production visé, contenu de l'activité
- Résultats recherchés: Nombre prévu de participants, impacts sur le secteur (raison d'être du projet)
- Coût et financement du projet
- **Signature de la demande d'aide est requise**



La demande doit être transmise à l'adresse suivante:

**Réseau Agriconseils Centre-du-Québec
a/s Josée Maheux, coordonnatrice
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9**

**Tél.: 819 293-2552 | Sans frais: 1 866 680-1858
Télec.: 819 293-6698**

7 Aide financière du MAPAQ

Pour compléter le financement de ses activités, la clientèle admissible peut se référer au programme d'aide du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de sa région.

FRAIS ADMISSIBLES AU MAPAQ:

- Dédommagement au producteur
- Location de salle
- Frais de promotion (ex.: envois postaux)
- Location d'équipement
- Cahier de conférence
- Etc.